



LOUHOSSOA
—LUHUSO—

Conseil du 18 septembre 2019

20190059

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie à 20 Heures sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HARRIET, Maire de la Commune de LOUHOSSOA.

Étaient présents (11) : Isabelle ALZURI , Bernadette DUCLOS, Gilbert DUPUY, Jean-Pierre HARRIET, Pettan HAZARCA SAPPARART, Alain HIRIART, Carole IRIART-BONNECAZE, Ximun LARRALDE , Bernadette MONGABURE, Laurent ROUX, Marie-Claire SAINT-PIERRE.

Étaient excusés (4) : Jean-Louis JAUREGUIBERRY, Irène LARRONDE, Michel OLHAGARAY, Marie-Dominique OSPITAL

Secrétaire : ALZURI Isabelle

ELECTRIFICATION RURALE – Programme « éclairage public neuf (SDEPA) 2020 »
APPROBATION du projet et du financement de la part communale – Affaire N°19EP041

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux d' : **Extension de l'éclairage public sur le RD 918**

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise GROUPEMENT SDEL – CETELEC.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au programme d'électrification rurale « éclairage public neuf (SDEPA) 2020 », propose au Conseil municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT D'ENERGIE, de l'exécution des travaux
- ✓ **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C.	30 080.54 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	3 008.05 €
- frais de gestion du SDEPA	1 253.36 €

TOTAL **34 341.95 €**

✓ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Syndicat	8 272.15 €
- F.C.T.V.A.	5 427.85 €
- participation de la commune aux travaux à financer	
Sur emprunt par le Syndicat	19 388.59 €
- participation de la commune aux frais de gestion	
(à financer sur fonds libres)	1 253.36 €

TOTAL **34 341.95 €**

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « Fonds Libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

✓ **ACCEPTTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le SDEPA lorsque les travaux sont éligibles.

✓ **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Adopté à l'unanimité,



Fait à Louhossoa, le 19 septembre 2019.

Monsieur Jean-Pierre HARRIET,